

Secrétariat d'Etat à l'économie
3003 Berne

par E-Mail à: ab-geko@seco.admin.ch

Sion, le 13 novembre 2025

Prise de position de la Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT)

Consultation relative à l'initiative 23.325 du canton de Zurich

« Assouplissement temporaire des heures d'ouverture des magasins »

Madame, Monsieur,

Nous faisons référence à l'objet mentionné en titre et vous remercions vivement de nous donner l'occasion d'exprimer notre point de vue.

La Chambre valaisanne de tourisme soutient clairement la proposition visant à permettre l'ouverture des commerces douze dimanches par année. Cette mesure constitue un levier important pour le développement touristique, favorise la dynamique des centres-villes et répond aux attentes croissantes des visiteurs et de la population locale.

Situation initiale

La mise en œuvre de l'initiative « Assouplissement temporaire des horaires d'ouverture des magasins » prévoit, selon la majorité de la commission, de modifier l'article 19, alinéa 6, de la Loi sur le travail afin d'augmenter le nombre de dimanches de vente possibles de quatre à douze par an.

La compétence cantonale en matière d'horaires d'ouverture des magasins demeure garantie, les cantons pouvant eux-mêmes décider s'ils souhaitent ou non faire usage de cette possibilité de douze dimanches sans autorisation préalable.

Cette initiative s'inscrit dans une série de mesures de libéralisation visant à adapter le commerce de détail à l'évolution des habitudes de consommation. Cela inclut déjà des réglementations particulières dans les régions touristiques, ainsi que dans les gares et les aéroports, permettant l'ouverture dominicale. Une adaptation ciblée dans certains quartiers touristiques urbains, envisagée par le Conseil fédéral, n'a toutefois pas encore été mise en œuvre.

La situation actuelle se caractérise par une mosaïque de prescriptions concernant l'assortiment proposé, l'emplacement des magasins, la clientèle ou la structure du personnel — ce qui complique notamment la communication auprès des visiteurs.

Avantages pour le secteur touristique

- L'ouverture accrue des commerces le dimanche répond directement aux besoins des touristes, notamment ceux qui séjournent dans les destinations valaisannes, où le dimanche est souvent une journée de loisirs et d'activités culturelles.

- Cette flexibilité renforce l'attractivité touristique du Valais et de la Suisse, en permettant de proposer une offre commerciale adaptée aux rythmes de fréquentation saisonnière, et d'aligner notre pays sur les standards des pays voisins et des lieux de transit (gares, aéroports).
- L'ouverture dominicale des commerces permet d'améliorer l'expérience des visiteurs, qui attendent des horaires flexibles, une offre diversifiée et des services adaptés à leur séjour.

Dynamisation des centres-villes et développement local

- La possibilité d'ouvrir davantage de dimanches permet aux commerces de proximité de jouer pleinement leur rôle dans l'animation des centres urbains et villageois, créant une synergie positive avec les événements culturels, gastronomiques et sportifs qui attirent la clientèle touristique.
- Les touristes apportent une clientèle supplémentaire, contribuant à diversifier et stabiliser les revenus des commerces tout au long de l'année, et à garantir la pérennité des emplois dans le commerce de détail.

Équité et maintien du commerce de proximité

- En offrant aux commerçants locaux la possibilité de rivaliser avec la concurrence du commerce en ligne, cette réforme constitue un pas important vers une équité indispensable au maintien d'un commerce de proximité vivant et accessible à tous.
- L'adaptation aux nouveaux comportements de consommation, où l'achat devient aussi un acte de loisir et de partage, participe à la vitalité économique et sociale de notre pays, tout en renforçant l'image de la Suisse et du Valais comme région accueillante et dynamique.

Cette mesure est essentielle pour renforcer la compétitivité de la Suisse face aux pays voisins et pour offrir une expérience touristique adaptée à la demande, moderne et enrichissante.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre position et restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre Valaisanne de Tourisme



Virginie Gaspoz
Présidente



Céline Aymon Fournier
Secrétaire générale

Les Associations suivantes font partie du Comité de la Chambre Valaisanne de Tourisme :

- Association des Communes Touristiques Valaisannes de Montagne (AVCTM)
- Association Hôtelière du Valais (AHV)
- Remontées Mécaniques du Valais (RMV)
- Gastrovalais
- Union des Transports Publics du Valais (UTPVs)
- Association des Directeurs d'Office du Tourisme (ADOT)
- Fédération Valaisanne des Résidences Secondaires (FVSR2)
- AOC Bains thermaux